

LIBERALISATION DU SECTEUR BANCAIRE

Les banques françaises favorisées ?

Dans quelques semaines, voire quelques jours, le nom de la Banque étrangère qui entrera dans le capital du Crédit populaire d'Algérie (CPA) sera connu. Six banques internationales ont déjà été préqualifiées dont des françaises en pole position pour acquérir la majorité du CPA. Cela signifierait-il un recentrage en faveur des banques françaises ?

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Un questionnaire plausible et pour lequel la réponse ne pourrait être qu'affirmative. Cela d'autant que sur les six banques préqualifiées pour l'acquisition de 51% du capital du CPA, les trois mieux placées sont les banques françaises. Rappel des faits : un appel à manifestation d'intérêt avait été lancé, en octobre 2006, à l'adresse des banques universelles internationales disposant de la capacité d'agir en tant que partenaire stratégique du CPA et de contribuer à son développement. Les partenaires intéressés par cette privatisation avaient été précisément invités à retirer un dossier de préqualification auprès de la Rothschild and Cie, conseiller exclusif pour cette transaction. A la suite de l'examen de l'ensemble des manifestations d'intérêt, six banques internationales ont été préqualifiées en décembre dernier. Ce sont les banques américaines City Bank et Natexis, les banques françaises Crédit agricole, BNP Paribas et Société Générale ainsi que l'espagnole Santander Banco. Certes, l'envergure et le savoir-faire des banques américaines et espagnoles, la Santander Banco étant classée parmi les dix premières banques au monde, ne prêtent pas à contestation.

Les banques françaises favorisées pour leur envergure

Il semble néanmoins que l'une au moins des banques françaises sera privilégiée, d'abord pour satisfaire aux conditions de préqualification et en raison de contingences politiques. Voire, qu'à l'avenir, la libéralisation se poursuivra en

faveur des établissements français. Rappelons que pour être préqualifié pour la suite du processus de privatisation, le partenaire stratégique du CPA devait avoir, à la date du 30 juin 2006, un niveau de fonds propres minimum de 3 milliards d'euros, un réseau d'au moins 400 agences dans un même pays et un rating (cotation) préfixé par cet appel. Des critères que ne peuvent remplir les banques originaires de pays du Golfe, en termes de nombre d'agences notamment et même si on a annoncé l'arrivée de banques émiraties, maghrébines et autres, outre l'agrément accordé à la banque libanaise FransaBank. Simple argument en défaveur des établissements non hexagonaux ? Peut-être oui. Mais la rapidité avec laquelle les trois banques françaises suscitées, présentes dans notre pays depuis plusieurs années, ont pu, ces deux dernières années, élargir rapidement leurs réseaux d'une agence à une moyenne de 15 à 20 agences pour les BNP Paribas et Société Générale, permet de le conforter. Et cela d'autant que les filiales de banques françaises sont rapidement autorisées à s'implanter dans notre pays, à l'instar de la banque Calyon, filiale du groupe Crédit agricole, également intéressé par la privatisation partielle du CPA. En fait, ce que plusieurs acteurs de la place bancaire nationale redoutent c'est le risque du retour de la mainmise française sur cette activité.

Impact sur le secteur public algérien de cette mainmise

Voire le risque que les banques publiques nationales, dominant encore à 90% l'acti-



té bancaire, et dont le nombre diminuera si l'option de la privatisation partielle de la Banque de développement local (BDL) se confirme, subissent le contrecoup de ce recentrage notamment sur leurs bénéficiaires et parts de marché. Ainsi, des représentants de la place bancaire dont des cadres dirigeants ne manquent pas de relever l'existence d'entraves au travail des banques publiques, relativement aux procédures d'exploitation, évoquant à ce propos la lenteur des procédures pour l'obtention des autorisations d'exploitation et des procédures administratives reliant les banques publiques à la Banque d'Algérie. Selon eux, les banques étrangères ouvrent plus facilement et rapidement, en quelques mois seulement, de nouvelles agences à travers le territoire national alors que les banques nationales arrivent à le faire difficilement. Egalement, ces banquiers d'évoquer la facilité avec laquelle les banques étrangères traitent leurs succursales en Algérie en matière de gestion et d'investissement. A ce propos, ils indiquent qu'aucune autorisation n'est exigée à ces établissements pour l'ouverture d'agences et de succursales en Algérie puisqu'une simple demande, adressée aux compagnies mères, suffit. En rappelant que les banques étrangères sont limitées en matière d'octroi de crédits et que les entreprises publiques ne sont

pas autorisées à effectuer des dépôts ailleurs que dans les établissements bancaires publics. Une mesure sujette néanmoins à une remise en cause par les pouvoirs publics. De même, en rappelant que la nouvelle réglementation de la Banque d'Algérie est plus stricte puisqu'elle prévoit pour l'agrément de toute nouvelle banque une dotation minimale de 2,5 milliards de dinars, outre de satisfaire à des critères rigoureux en matière d'actionariat, de compétences professionnelles managériales. Ceci conformément aux dispositions de la loi sur le monnaie et le crédit, amendée par ordonnance en 2003, dans le contexte de crise du secteur bancaire et financier et qui a vu la disparition de la plupart des banques privées. Et cela même si seulement quelques banques étrangères ont été agréées depuis par le Conseil de la monnaie et du crédit auprès de la Banque d'Algérie.

Une libéralisation bancaire ouverte officiellement à tous

Ceci nonobstant les affirmations officielles quant à une libéralisation ouverte à tous, tant françaises que britanniques, américaines ou autres, une libéralisation participant de la mise en œuvre de la réforme bancaire. Ainsi, selon le staff ministériel en charge de cette réforme, les banques internationales sont de plus en plus nombreuses à présenter des

demandes d'agrément auprès de la Banque d'Algérie pour l'ouverture de succursales en Algérie. Cela, dans l'objectif notamment de développer la bancarisation, en passant de la norme actuelle d'une agence bancaire pour 28 000 habitants à celle d'une agence pour 5000 habitants. Selon ces assertions, les banques internationales ont pris conscience de l'importance du marché algérien, sur lequel elles peuvent miser financièrement, et savent que l'économie algérienne est désormais sur la bonne voie. Dans ce cadre, pour s'assurer de la qualité des établissements bancaires qui souhaitent s'installer en Algérie, leur agrément est subordonné dorénavant à la présentation d'un plan de déploiement de leurs activités à moyen terme (densité du réseau, à travers le territoire national, prestations bancaires et financières à fournir...). Des préalables que toutes les banques étrangères peuvent prétendre fournir même si la part du lion sera accordée, en raison d'injonctions tacites des pouvoirs publics algériens, aux banques françaises. En fait, l'option française aurait été négociée au plus haut niveau. Un choix profrançais qui est « une réalité » selon des spécialistes de la chose qui constatent qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une stratégie mûrement réfléchie.

Un choix profrançais délibéré ?

En d'autres termes, il n'est pas impossible que le choix profrançais s'inscrive dans le cadre du redéploiement de la politique d'attraction de l'investissement étranger et de privatisation. L'équilibre étant voulu entre les pays industrialisés, les Etats-Unis s'assurant, relativement, d'une hégémonie dans le secteur énergétique, au-delà des récentes controverses liées à la mise en œuvre de la nouvelle loi relative aux hydrocarbures, et la France s'accapant des services bancaires et assurantiels. Une stratégie mise en œuvre depuis près de quatre ans et qui a été favorisée par la disparition, considérée par certains observateurs comme voulue, de toutes les

banques privées, en raison d'errements dans la gestion. Des errements regrettables certes, mais qui auraient dû être gérés autrement qu'en mettant en branle les récentes mesures restrictives et au détriment de l'entrepreneuriat bancaire d'essence algérienne. Et une stratégie dont la finalité est de remplacer les banques privées algériennes, dont plusieurs agences ont été qualifiées par une voix autorisée en 2003 de non rentables par les banques françaises.

Pas dans l'absolu, selon des experts

Néanmoins, d'autres experts financiers estiment qu'il sera difficile de privilégier un quelconque « monopole » bancaire français, au regard de l'importance des projets de développement lancés à l'horizon 2009. Des projets qui nécessitent pour leur financement l'apport de plusieurs banques « solides » internationales et pas seulement françaises, réunis en consortiums et pools bancaires. Pour ces experts, l'arrivée de banques étrangères en force peut s'avérer une bonne chose pour l'économie nationale, sans crainte de risque quant à une perte de souveraineté nationale. En effet, la place bancaire nationale verra la compétition entre des banques publiques fortes, telles que la Banque extérieure d'Algérie (BEA) et la Banque algérienne de développement agricole (Badr), et des établissements bancaires étrangers d'origines diversifiées. A charge pour ces divers compétiteurs de savoir bien tirer profit de cette situation et de bien s'organiser en vue d'assurer leur développement et, partant de là, du pays. Et ces observateurs de faire remarquer que les textes régissant l'activité bancaire et financière ne privilégient aucunement une origine géographique par rapport aux autres mais uniquement la satisfaction des conditions suscitées. Et d'autant que les paramètres susceptibles de favoriser le choix français (la proximité de langue ou l'influence politique) ne sont pas absolument pertinents.

C. B.

EQUIPEMENTS ET RESEAUX D'ENTREPRISES

Algérie Télécom Djaweb signe un accord avec Huawei

Algérie Télécom Internet Djaweb a signé, hier, un accord de partenariat avec l'entreprise chinoise Huawei Télécom. Cet accord qui prendra effet, selon ses initiateurs, à partir du mois d'avril prochain, s'étalera sur trois années. Ceci, alors que la concrétisation de l'accord devrait répondre aux besoins concernant les connexions des entreprises et de certaines institutions. Des solutions globales seront proposées ainsi que des équipements et des réseaux d'entreprises. Selon Mme Atif, directrice générale de Djaweb, cet accord permettra d'assurer aux clients des tarifs compétitifs. Les entreprises concernées pourront aussi profiter de l'expérience du partenaire japonais à travers un volet formation et transfert des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les clients concernés auront aussi la possibilité de développer leurs réseaux Internet et Intranet.

La sécurité des réseaux sera également assurée dans le cadre de la concrétisation de ce projet. Les offres en question, selon les responsables du projet, auront notamment l'avantage d'être personnalisées et répondront aux spécificités de chaque entreprise avec un suivi des projets. Selon Mme Atif, Djaweb a déjà eu à répondre à plusieurs demandes concernant des solutions globales comme 130 routeurs déjà proposés aux clients. Ceci, alors que le personnel de Djaweb disposera d'une formation gratuite fournie par Huawei. Le président de cette entreprise, M. Dong Tao, notera pour sa part qu'en dépit de la longue présence de Huawei en Algérie un partenariat concret était indispensable.

F. Z. B.

INDUSTRIE DES MEDICAMENTS PHYTOTHERAPIQUES EN ALGERIE

L'absence de textes empêche son essor

Le troisième symposium international sur le médicament de phytothérapie et plantes médicinales, organisé à Constantine, rendra aujourd'hui ses recommandations au terme de trois journées de travaux. Des recommandations qui concerneront en premier lieu les textes juridiques permettant le développement de l'industrie pharmaceutique à base de plantes en Algérie. A ce titre, la tutelle sera sollicitée afin de décréter une loi régulant cette industrie et de délivrer des autorisations de mise sur le marché (AMM) de médicaments fabriqués à base de molécules naturelles. Faute de textes, affirme le Pr Yousof Hamdi Pacha, un co-organisateur de cette manifestation scientifique, la phytothérapie n'a pas progressé en Algérie en dépit de l'importance de la flore dans ce pays. Pourtant l'utilisation des plantes médicinales dans la fabrication des médicaments a dépassé, dans le monde et notamment en Europe, la phase des balbutiements.

Etant donné que le but de cette entreprise scientifique est de préparer le terrain à la mise en exploitation de la végé-

tation algérienne qui compte des milliers d'espèces botaniques dans l'industrie pharmaceutique, les participants à ce séminaire ont décidé la création d'un réseau de scientifiques, nationaux et internationaux, qui vont « constituer une force de proposition auprès du ministère de la Santé » et donc, gérer ce projet. « Le ministère de la Santé donne les AMM uniquement pour la commercialisation de médicaments à base de molécules chimiques malgré l'efficacité prouvée des composantes naturelles qu'offrent les plantes médicinales », a déploré le Pr Hamdi Pacha. Et d'affirmer que les produits phytothérapeutiques qui seront fabriqués en Algérie profiteront de la matière première locale. « Nous n'aurons certainement pas besoin de recourir à l'importation et nous pouvons même inspirer de notre médecine traditionnelle l'utilisation de certaines plantes après avoir confirmé scientifiquement leurs effets », a-t-il ajouté.

Ce séminaire, marqué par la présence du professeur Franz, l'Allemand qui a préparé la nomenclature des plantes à usage

médical pour la Communauté européenne, a réuni des spécialistes de sept pays étrangers en plus de ceux du pays hôte, Allemands, Français, Belges, Egyptiens, Marocains, Tunisiens et Rwandais en l'occurrence. Cette édition du symposium a vu la tenue de conférences, la communication des résumés des travaux de recherche produits dans des laboratoires algériens et européens en plus de la mise en place d'ateliers de travail. Des ateliers qui ont permis, selon les termes du Pr Hamdi Pacha, aux chercheurs algériens de s'imprégner des techniques et procédés de fabrication de médicaments phytothérapeutiques développés par les partenaires étrangers. Il convient de noter que cette manifestation, organisée par la faculté de médecine de l'université Mentouri de Constantine sous le patronage du ministère de la Santé, est la troisième du genre, après celles tenues en Allemagne et en Angleterre, respectivement, en 1999 et 2004.

Lyas Hallas